



Résiliation Auto sans être prevenu

Par **Constrich**, le **13/05/2019** à **14:46**

Bonjour,rnrn Suite à un soucis de prélèvement mensuel de mon assurance voiture ainsi que mon assurance logement et mutuelle qui se trouvaient tous la société d'assurances. J'ai appelé plusieurs fois afin de savoir le montant exact que je leur devais. Je suis tombée uniquement sur la secrétaire qui devais passer le message mais je n'aie jamais eu de retour du tout. Cela c'est reproduit le mois suivant soit disant que ça provenait de ma banque. J'ai envoyé un chèque avec un montant approximatif ne sachant pas du tout le montant exact que je leur devais . Mon assureur m'a envoyé un mail un bon mois après me disant quil venait seulement de réceptionner mon chèque qu'il allait être encaissé mais que j'étais déjà résilié depuis 5 jours alors que je n'aie reçu aucun courrier ni de recommandé de leur part me l'indiquant. rnAujourd'hui il me réclame l'année complète pour l'assurance voiture, logement et mutuelle qui s'élève à 1851.27 plus 105 de frais de créancier par intrum recouvrement amiable. Je suis complètement perdue. C'est une Somme énorme. Sont-ils dans leur droit ? Sachant que suite à la réception du mail m'indiquant ma résiliation j'ai immédiatement assuré ma voiture ailleurs et j'ai dû payer la totalité de l'année à cause de cette situation. rnMerci d'avance pour votre réponse. rnCordialement

Par **Lag0**, le **13/05/2019** à **16:25**

Bonjour,rnLe code des assurances prévoit effectivement que dans le cas d'une résiliation pour impayé, la cotisation pour l'année en cours reste due à l'assurance.